REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 décembre 2018**

Compte rendu affiché le **28 décembre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **14 décembre 2018**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 02 JAN. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Régis DUVERT**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN ,Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	30

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Virginie COMTE à Pierre DUSSURGEY, Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Objet :

18.12.1116
Subvention exceptionnelle aux associations ayant participé à la soirée organisée le 13 juillet 2018 à l'occasion de la Fête nationale

RAPPORT DE MADAME FARTAS

Mesdames, Messieurs,

La ville de Vaulx-en-Velin a organisé le 13 juillet 2018 un bal populaire et un tir de feu d'artifice pour célébrer la Fête Nationale. Cet événement a rassemblé un peu de plus de 8000 Vaudaises et Vaudais.

A l'initiative et sur proposition des conseils de quartier, des jeux et des animations ont été proposées au public, notamment aux plus jeunes.

Neuf associations issues de tous les quartiers de la ville se sont portées volontaires pour encadrer ces animations et tenir des stands de boisson et nourriture, ayant pour objectif de financer leurs projets respectifs. Les associations ont ainsi décidé de partager l'ensemble des recettes et des dépenses de manière équitable. Le bilan financier fait apparaître un bénéfice de 1 097,55€ réparti équitablement entre toutes les associations participantes. Le retour n'a cependant pas été à la hauteur pour permettre la concrétisation des projets envisagés.

Afin d'accompagner la réalisation de ces projets, il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ à chacune des associations qui se sont engagées dans l'organisation de la Fête Nationale :

- Frameto
- Vaulx Premières Planches
- Le Centre Lévy pour le groupe Tannour
- Lila Sadji
- Jeunesses des Cités Tase
- ACCES Pont des Planches
- Au fil de la Rize
- Case Africaine
- Association Vaulx Ambitions (AVAS)

En conséquence, je vous propose :

➢ de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 1800 €, répartie en neuf subventions de 200 € sur les neuf associations suivantes :

Frameto
Vaulx Premières Planches
Le Centre Lévy pour le groupe Tannour
Tannour
Lila Sadji
Jeunesses des Cités Tase
ACCES Pont des Planches
Au fil de la Rize
Case Africaine
Association Vaulx Ambitions (AVAS)

➢ de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 6574, du budget 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L. 1611-4 et L.2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux principes généraux et aux attributions du Conseil municipal;
Considérant la politique de la municipalité en matière d'actions de promotion des valeurs républicaines et de soutien au tissu associatif local pour ses initiatives en la matière;

Entendu le rapport présenté le 20 décembre 2018 par Fatma FARTAS, adjointe déléguée ;
Après en avoir délibéré, décide :
➢ de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 1800 €, répartie en neuf subventions de 200 € sur les neuf associations suivantes :

Frameto
Vaulx Premières Planches
Le Centre Lévy pour le groupe Tannour
Tannour
Lila Sadji
Jeunesses des Cités Tase
ACCES Pont des Planches
Au fil de la Rize
Case Africaine
Association Vaulx Ambitions (AVAS)

➢ De dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 6574, du budget 2018.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 30
Votes Pour : 30
Votes Contre :
Abstention :

➢ vote une subvention exceptionnelle d'un montant de 1800 €, répartie en neuf subventions de 200 € sur les neuf associations suivantes :

Frameto
Vaulx Premières Planches
Le Centre Lévy pour le groupe Tannour
Tannour
Lila Sadji
Jeunesses des Cités Tase
ACCES Pont des Planches
Au fil de la Rize
Case Africaine
Association Vaulx Ambitions (AVAS)

➢ dit que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 6574, du budget 2018.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY